

Un appel à communications pour « Temporalité et systèmes complexes » - Les Journées de Rochebrune du 16 au 22 janvier 2022

dimanche 10 octobre 2021, par [Rhuthmos](#)

[Appel à communications](#)

TEMPORALITÉ ET SYSTÈMES COMPLEXES

La question de la temporalité est au cœur de l'école thématique 2021 qui aura lieu en 2022 :

- Quel rôle joue la temporalité dans la compréhension des systèmes complexes ?
- Comment la temporalité est-elle définie et traitée dans les disciplines ?
- Quels objets scientifiques s'affranchissent complètement du temps ?
- Comment rendre compte de la non-temporalité, de l'atemporalité, de l'intemporalité ?
- Quels liens peut-on faire entre temporalité et perception du « temps », traces et mémoire ?
- Quels sont les révélateurs ou les vecteurs de temporalité, leurs propriétés et leurs rôles, leurs différentes formes, individuelles ou collectives, fixes ou variables, explicites ou pas ?

Face à ces interrogations qui transcendent les disciplines et les objets d'études, les 28^{es} journées de Rochebrune 2022 ont pour objectif de dresser les contours d'une réflexion sur la notion de temporalité dans les systèmes complexes afin d'en établir à la fois un inventaire et une compréhension de leur appropriation interdisciplinaire.

Objectifs pédagogiques

L'école doit permettre à des participants de différents horizons, et faisant face à des problématiques pouvant être catégorisées dans les systèmes complexes, d'échanger sur leurs pratiques et méthodes relativement à la notion de temporalité et aux différentes modalités de son appréhension. Il est attendu, d'une part, que ces croisements puissent donner lieu à des échanges permettant d'alimenter les pratiques disciplinaires respectives. Ces croisements peuvent opérer par complémentarité, la notion de temporalité d'une discipline particulière pouvant servir à une autre discipline, ou bien totalement différer. Il s'agit, d'autre part, de discuter de la manière dont la temporalité peut s'exprimer selon les disciplines et ceci à quelles fins. Enfin, il convient de resituer

cette notion dans les sciences des systèmes complexes, à la lumière des croisements opérés par les participants. Les intervenants s'attacheront à expliciter les ressemblances et différences pouvant exister entre les diverses acceptions de la temporalité, leurs représentations et leurs méthodes, en lien avec les systèmes complexes.

Les contributions attendues peuvent concerner tous les domaines de la connaissance en lien avec les systèmes complexes naturels et artificiels, et notamment, mais non exclusivement :

- en physique : temps a priori ou a posteriori du mouvement, temps newtonien et relativiste, systèmes dynamiques, mesures du temps, flèche du temps, entropie et négentropie ;
- en mathématiques et en informatique : représentation mathématique du temps, logique du temps, raisonnement sur le temps, complexité algorithmique, parallélisme et distribution, temps et simulation, ontologies temporelles, temporalité en Intelligence Artificielle ;
- en biologie et sciences cognitives : temps du vivant, cognition située, perception du temps, mémoire, articulation de la notion de temps avec les notions d'ontogénèse et de phylogénèse ;
- en géographie : SIG spatio-temporelles, la représentation du temps en géographie et des dynamiques de changement géographique, les chronotopes et la coïncidence temps/espace ;
- en histoire, archéologie et anthropologie : épistémologie du temps et des temporalités en histoire, la trace et l'archive dans les sciences historiques, mémoire collective et mémoire individuelle, anthropologie du temps, usages et conceptions du temps à travers l'histoire et les cultures ;
- en linguistique : la question de la temporalité dans l'acte d'énonciation, et celle de la forme de la temporalité dans l'énonciation elle-même. Quelle forme cette production prend-t-elle dans les pratiques signifiantes, de tous ordres. Comment ces pratiques sont-elles en retour sous la dépendance d'une temporalité ?
- en droit : les temps de la production normative, de l'interprétation et de l'application des normes et les modalités de leurs interactions dans l'ordonnancement juridique et en situation de pluralisme juridique.

Pour les conférenciers, trois formats d'intervention sont possibles :

1. Atelier sur un outil spécifique
1. Cours doctoral
1. Présentation d'un papier fondamental ou d'une recherche en cours

Les conférenciers doivent transmettre sur <https://easychair.org/conferences/?conf=rochebrune2021> une proposition sous la forme d'un descriptif de l'intervention proposée, d'une demi-page minimum, accompagnée d'une présentation du ou des contributeurs, au plus tard 25 octobre 2021 à minuit. Le style pour les contributions peut être trouvé [ici](#). Pour les propositions acceptées, un résumé étendu de 3 pages sera demandé. Pour toute demande d'information, contacter :

Informations complémentaires

Pour toute information : rochebrune2021@easychair.org

Site web : <https://rochebrune.cirad.fr>

Site des contributions finales : <https://easychair.org/conferences/?conf=rochebrune2021>

Le chalet de haute montagne du Ministère de l'Agriculture du massif de Rochebrune se trouve à Megève (France), à 1750 mètres environ. L'adresse est :

ASMA 74 Centre de Haute Montagne

Plateau de Rochebrune

74120 Megève

Téléphone : 04 50 58 99 81